MOTION 1 :

« Les représentants des personnels du CTA de DIJON considèrent que la dotation des emplois tant dans le 1 er degré que dans le 2nd ainsi que pour les personnels administratifs, ne permet pas de réparer les dégradations causées par les suppressions de postes des années précédentes et demandent une dotation supplémentaire"

MOTION 2 :

« Pour les représentants des personnels du CTA de DIJON c'est ***sur proposition du conseil d'école,*** *transmise par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré, après avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé,* ***que l'organisation scolaire est fixée par le directeur académique des services de l'éducation nationale»***

(agissant sur délégation du recteur d'académie)

Le SNASEN UNSA Éducation prend acte du signe positif que revêt la création de 50 postes d'assistants de service social pour l'accompagnement des élèves, dans le cadre du Projet de loi de finances 2013.
Le Ministère de l'Éducation nationale, reconnaissant, de fait, les besoins dans ce domaine, vise, par ces 50 créations, à résorber les disparités entre les académies au regard du nombre d'élèves boursiers et en éducation prioritaire.
Le SNASEN UNSA Éducation sera très vigilant et portera des propositions pour l'implantation de ces postes dans toutes les académies concernées. Nous ne pourrons nous satisfaire d'une vision des besoins sociaux limitée aux seuls critères monétaires, ramenant l'ensemble des difficultés sociales à l'unique question de la pauvreté.
Nous considérons ces créations comme une première étape de comblement du déficit creusé ces dernières années